



Avis public

Avis public est donné par la soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stanstead que le règlement portant le numéro 415-2018 intitulé "Règlement 415-2018 concernant la limite de vitesse du chemin Magoon Point" a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 4 septembre 2018.

Toute personne intéressée peut examiner et obtenir une copie de ce règlement en s'adressant à la secrétaire-trésorière, Me Josiane Hudon, à la Mairie de Canton de Stanstead, située au 778, chemin Sheldon, Canton de Stanstead (Québec), J1X 3W4.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné au Canton de Stanstead, ce 6 septembre 2018.

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Secretary-treasurer of the Municipality of Stanstead Township that:

The By-law number 415-2018 entitled " By-law 415-2018 concerning the speed limit of Magoon Point Road " was adopted by the Council at the regular session of September 4th 2018.

Any person interested may examine and obtain a copy of the aforesaid by-law at the office of the Secretary-treasurer, Me Josiane Hudon, at the Town Hall located at 778, Sheldon road, Stanstead Township (Quebec) J1X 3W4.

The present by-law is in force, in accordance with the law.

Given in Stanstead Township, this September 6th, 2018.

Me Josiane Hudon
Director General and Secretary-treasurer

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Conformément à l'article 431 du Code municipal, je soussignée, résidente de Sherbrooke, certifie sous mon serment d'office que j'ai donné avis public, ci-haut mentionné pour des fins municipales, en l'affichant aux endroits déterminés par le conseil municipal, en date du 6 septembre 2018.

EN FOI DE QUOI, je donne certificat en ce 6^e jour du mois de septembre de l'an deux mil dix-huit.

Me Josiane Hudon
Directrice générale et secrétaire-trésorière